



**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Le Forum mondial sur les réfugiés<sup>i</sup> Note conceptuelle

Le Pacte mondial sur les réfugiés (Pacte mondial) stipule que « [u]n Forum mondial sur les réfugiés sera périodiquement convoqué au niveau ministériel pour que tous les États Membres des Nations Unies et les parties prenantes concernées annoncent des engagements concrets et des contributions pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial [...] et examinent les possibilités, les défis et les moyens d'un meilleur partage de la charge et des responsabilités [...]. »<sup>ii</sup> Le premier Forum mondial sur les réfugiés sera convoqué les 17 et 18 décembre 2019.

### Objectifs du Forum mondial sur les réfugiés

Le Pacte mondial envisage un certain nombre d'objectifs pour le Forum mondial sur les réfugiés, pouvant être regroupés en trois catégories :

#### 1. Engagements à l'appui du Pacte mondial

- Les États Membres des Nations Unies et autres parties prenantes concernées (entre autres, des organisations internationales et régionales, des institutions financières, le secteur privé, la société civile et des universitaires) annonceront des engagements et des contributions pour l'atteinte des objectifs du Pacte mondial, à savoir : i) alléger la pression sur les pays d'accueil ; ii) renforcer l'autonomie des réfugiés ; iii) élargir l'accès aux solutions dans des pays tiers ; et iv) favoriser les conditions d'un retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité.<sup>iii</sup>
- Les engagements peuvent « prendre diverses formes, comme l'assistance financière, matérielle et technique, les places de réinstallation et les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers ainsi que d'autres mesures prises par les États au niveau national [...]. »<sup>iv</sup> Les engagements peuvent être pris individuellement ou conjointement avec d'autres acteurs.
- La prise d'engagements peut être guidée par le Pacte mondial, Partie III.B (Domaines nécessitant de l'appui).
- Une [matrice](#) sera développée début 2019 afin de soutenir le processus d'engagement.

#### 2. Échange et développement de bonnes pratiques

- Les États et les parties prenantes concernées sont encouragés à [échanger leurs bonnes pratiques et expériences](#), aussi bien par rapport à des situations nationales ou régionales spécifiques qu'au niveau global.<sup>v</sup>
- Cet échange, ainsi que le développement ultérieur d'engagements, sera soutenu par une [plateforme digitale](#) créée par le HCR afin de faciliter le partage de bonnes pratiques.<sup>vi</sup>

#### 3. Bilan, suivi et évaluation des progrès en vue de la mise en œuvre du Pacte mondial

- En 2019, le premier Forum mondial sur les réfugiés sera consacré à la réception des engagements et des contributions.
- À partir de 2023, les Forums suivants fourniront une opportunité de prendre de nouveaux engagements mais aussi d'évaluer la mise en œuvre des engagements antérieurs et des progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs du Pacte mondial.<sup>vii</sup>
- Les outils suivants seront développés en amont du premier Forum mondial :
  - Un rapport sur la [mesure de l'impact](#) de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés ;<sup>viii</sup>

- Des [indicateurs](#) d'évaluation des progrès accomplis eu égard aux objectifs du Pacte mondial ;<sup>ix</sup>
- Un mécanisme de [suivi de la mise en œuvre](#) des engagements et d'évaluation de l'impact du Pacte mondial.<sup>x</sup>
- Le Forum mondial sur les réfugiés sera aussi l'occasion d'une mise à jour sur les progrès quant aux initiatives suivantes, énoncées dans le Pacte mondial :
  - Activation et activités des [Plateformes d'appui](#) ;<sup>xi</sup>
  - Création d'une [Alliance Académique Mondiale sur les réfugiés](#) ;<sup>xii</sup>
  - Établissement d'un [Groupe d'appui à la capacité d'asile](#) ;<sup>xiii</sup>
  - Développement et mise en œuvre de la [Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires \(2019-2021\)](#).<sup>xiv</sup>

## Résultats

- Les [documents clés](#) résultant du Forum pourraient inclure un Communiqué ministériel ainsi qu'un rapport écrit fournissant un aperçu de tous les engagements et un résumé des discussions.

## Dispositions relatives à l'organisation

- Le Forum mondial sur les réfugiés est prévu les [17 et 18 décembre 2019 à Genève](#). Par la suite, il sera convoqué tous les quatre ans, au niveau ministériel,<sup>xv</sup> et complété par des réunions officielles de haut niveau, tenues tous les deux ans entre les Forums.
- Des [Ministres](#), le [Secrétaire général des Nations Unies](#) ainsi que les [parties prenantes concernées](#), y compris les [réfugiés](#), seront invités à y participer.
- Des [réunions préparatoires](#) seront organisées en amont avec les États et les parties prenantes concernées.
- Le Pacte mondial stipule que les « Forums seront coconvoqués et [coabrités](#) par un ou plusieurs États et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. »<sup>xvi</sup> Les modalités y relatives seront déterminées par la suite.
- Les [modalités](#) pour les engagements, les bonnes pratiques, le bilan et l'engagement de l'ensemble de la société en faveur du Forum mondial sur les réfugiés seront effectués en consultation avec les États et les parties prenantes concernées, y compris les réfugiés.<sup>xvii</sup>

13 décembre 2018

---

<sup>i</sup> Le Forum mondial sur les réfugiés est mentionné dans les paragraphes suivants du Pacte mondial sur les réfugiés (A/73/12 (Partie II)) : 17, 18, 19, 23, 26, 30, 48, 62, 86, 101, 102, 103, 104 et 106.

<sup>ii</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 17.

<sup>iii</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 7.

<sup>iv</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 18.

<sup>v</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 103.

<sup>vi</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 106.

<sup>vii</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 19 et 103.

<sup>viii</sup> En accord avec le paragraphe 20 de la résolution « omnibus » de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le HCR de 2017, A/RES/72/150. Voir aussi le Pacte mondial sur les réfugiés, par. 48.

<sup>ix</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 102.

<sup>x</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 103.

<sup>xi</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 26.

<sup>xii</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 43.

<sup>xiii</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 62.

<sup>xiv</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 91 et 95.

<sup>xv</sup> Sauf s'il en est convenu autrement par l'Assemblée générale, Pacte mondial sur les réfugiés, par. 17.

<sup>xvi</sup> Pacte mondial sur les réfugiés, par. 17.

<sup>xvii</sup> « Le Pacte mondial sur les réfugiés envisage que le Forum mondial sur les réfugiés sera un événement de nature multipartite, avec une référence particulière à la 'participation significative des réfugiés, y compris des femmes, des personnes handicapées et des jeunes », Pacte mondial sur les réfugiés, par. 106.